



TERMES DE RÉFÉRENCE d'une

D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'AMÉLIORATION, LE CATALOGAGE, LA MISE EN VALEUR ET L'ACHÈVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE de l'AECID en Haïti

Port au Prince, octobre 2019

CONTENU

1. Le contexte.
2. Objectif de la consultation
3. Produits livrables et résultats escomptés
4. Méthodologie
5. Profil du consultant ou de l'équipe
6. Locaux de consultation et de publication
7. Modalités, budget et conditions générales du contrat de consultant

1. Le contexte.

Le Cinquième Plan directeur de la Coopération espagnole, conformément à la Loi 23/1998 sur la Coopération internationale pour le développement (LCID), suit les orientations de la Stratégie d'action extérieure en matière de coopération et coïncide avec la mise en œuvre d'Action 2030. En même temps, il contribue à la réalisation de la politique espagnole de coopération internationale au développement. Ce plan directeur s'appuie sur les réalisations, y compris les secteurs décrits dans les cadres de partenariat nationaux.

La Coopération espagnole a pour identité le renforcement des capacités institutionnelles et le transfert de connaissances, basé sur une approche programmatique territoriale, dans les pays partenaires qu'elle a définis, dont Haïti. Selon la deuxième COMIX Hispano Haïtien, les deux pays expriment leur engagement à améliorer la qualité de l'aide et l'efficacité du développement, conformément à la Déclaration de Paris, au Programme d'action d'Accra, à l'Alliance de Busan pour une coopération au développement efficace et aux Principes pour un engagement international dans les États fragiles et les situations fragiles. Le Cadre de partenariat avec Haïti est une stratégie partagée par les deux pays en vue d'atteindre des objectifs et des visions communes du développement humain et de réduire les inégalités. Il intègre une multiplicité d'acteurs ayant un impact potentiel sur le développement par le biais d'un dialogue étroit, d'un travail conjoint et coordonné entre les gouvernements, les autres pouvoirs publics, les institutions publiques et la société civile, ainsi qu'avec les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement.

De même, le document COMIX décrit l'engagement d'Haïti envers les objectifs du Partenariat mondial pour une coopération au développement efficace et les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires. Cette alliance promeut une coopération plus large et plus inclusive fondée sur des principes communs d'horizontalité avec des fonctions différenciées, indiquant la volonté de concrétiser les principes et engagements internationaux adoptés dans la Déclaration de Paris.

Ce cadre de partenariat national met particulièrement l'accent sur le principe de l'appropriation par les institutions haïtiennes et sur l'alignement de l'agenda et des cycles de gestion de la coopération espagnole sur les priorités identifiées par le gouvernement haïtien. Ainsi, l'engagement mutuel et la responsabilité partagée entre Haïti et l'Espagne s'articulent autour des résultats de développement établis d'un commun accord et en convergence avec la politique espagnole actuelle de coopération internationale au développement ; tout cela en valorisant le long chemin parcouru ensemble autour des apprentissages, des réalisations et des résultats. En ce sens, la Coopération espagnole devrait concentrer son travail, pendant la durée du Cadre de partenariat national, sur les résultats suivants en matière de développement de son Plan triennal d'investissement :

1. répondre aux besoins sociaux fondamentaux de la population

2^o Accroître et moderniser la production, la transformation et la distribution des produits agricoles et manufacturés.

La Coopération espagnole au développement cherche à compléter les efforts déployés par Haïti pour atteindre les objectifs à long terme définis dans son Plan stratégique de développement en soutenant ces résultats de développement. Pays émergent en 2030 (PSDH), sa vision est donc la suivante : " La coopération espagnole a contribué à ce que l'administration publique et la société civile haïtiennes progressent dans la promotion et la garantie du droit humain à l'eau et à l'assainissement, à l'éducation et à une alimentation adéquate, ainsi que des droits économiques des populations les plus vulnérables dans les départements occidentaux et sud-est. Une coopération espagnole qui travaille de manière coordonnée, en renforçant la valeur ajoutée de ses différents acteurs, qui progresse dans l'harmonisation et la division effective du travail avec les autres donateurs et qui utilise les systèmes nationaux pour favoriser l'appropriation des résultats du développement".

Les deux pays conviennent qu'il importe d'intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes dans le développement, la diversité culturelle et, surtout, la résilience, la réduction des risques et la viabilité environnementale.

Haïti dispose actuellement d'un Plan stratégique de développement (PSDH) qui le définit comme un pays émergent d'ici 2030. Ce Plan, formulé en 2012 sous la direction du Ministère de la planification et de la coopération extérieure, vise à prendre en charge la perspective de développement à long terme déjà esquissée dans le Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti (PARDH), issu de la conférence de New York du 31 mars comme une réponse conjointe de l'État et de la communauté internationale aux effets du séisme.

Le PSDH répond à la nécessité, d'une part, de définir une voie à long terme pour surmonter la situation actuelle de pauvreté et de sous-développement et, d'autre part, de faciliter et d'assurer un cadre de coordination et de cohérence pour les différentes initiatives de développement, internes et externes. En outre, il propose de relever les défis posés par les principes d'alignement et d'appropriation dans le cadre du programme pour l'efficacité du développement.

Il définit quatre piliers pour la refondation du pays : (1) territorial, (2) économique, (3) social et (4) institutionnel et une batterie de programmes comme objectifs à long terme (32). Il vise à délimiter et à ancrer le nouveau cadre de planification, de programmation et de gestion du développement national par des cycles triennaux avec les plans d'investissement triennaux (PTI) et les plans d'investissement publics (PIP) annuels correspondants.

Le Gouvernement national actuel oriente son investissement dans le développement et celui de la communauté internationale par le biais du Plan triennal d'investissement 2014-2016. Outre la définition des sous-programmes qui constituent les 32 programmes du PSDH pour la période triennale 2014-2016, ce plan établit cinq priorités à l'ordre du jour du gouvernement actuel : (1) éducation et développement humain et social ; (2) environnement et gestion du territoire ; (3) économie et emploi ; (4) énergie ; et (5) État de droit et démocratie.

2. Objectif de l'assistance technique

L'AECID à Port-au-Prince possède une collection bibliographique d'environ mille livres en espagnol. Ce fonds est le résultat de divers dons : la Maison Royale, l'Ambassade d'Espagne en Haïti, des dons privés (soulignant le don de la famille Archer),..... Compte tenu de la qualité et de la quantité des livres de la collection de la bibliothèque, l'idée est de rendre le service accessible au public, d'encourager la lecture en espagnol et de réaliser des actions d'animation générale de la lecture.

OG : Faire de la bibliothèque d'OTC une référence pour la lecture et l'étude de la langue espagnole à Port-au-Prince (Haïti).

OE 1. Enregistrer tous les livres de bibliothèque conformément aux normes et codes internationaux.

OE 2 : Maintenir l'ordre et l'entretien de tous les matériaux dans la pièce.

OE 3: Concevoir une campagne de promotion de la lecture en espagnol. Ententes et ententes avec des entités.

3. Produits livrables et résultats attendus

Afin de développer ce travail de conseil, les éléments suivants doivent être remplis :

- Enregistrement et catalogage de tous les livres qui composent le fonds d'édition OTC-AECID : enregistrement, marquage, élaboration de cotes,.... Ce travail se fera sur des cartes papier et à l'aide d'un programme informatique.
- Entretien de tous les livres de la bibliothèque selon les critères du système décimal international et en respectant l'ordre rigoureux.
- Entretien et conservation du bon état des livres, des étagères et de tout le matériel de la salle de la bibliothèque.
- Elaboration d'un document de gestion et d'administration de la bibliothèque.
- Elaboration des actes de donation et livraison de livres dans son cas.
- Réalisation des gestions à obtenir pour augmenter le fonds bibliographique.
- Conception d'une campagne pour la diffusion et l'animation de la lecture en espagnol.
- Etablir des contacts et conclure des accords avec des entités liées au monde hispanophone : Institut Lope de Vega, Faculté de Linguistique Appliquée de l'UEH (FLA), Escuela Normal (littérature espagnole), Université Quisqueya, contacts avec des lycées à thème espagnol,.....
- Présentation d'un rapport final du consultant

En résumé, le consultant et/ou l'équipe de consultants doit livrer les produits révisés suivants :

Produits attendus	
Document livrable	Contenu des documents et travaux à réaliser
Fichier des fonds bibliographiques	<ul style="list-style-type: none"> • Logiciel ou Excel avec tous les livres enregistrés. • Dossier classique
Campagne de sensibilisation et de promotion de la lecture en espagnol	<ul style="list-style-type: none"> • Document de conception de la campagne • Calendrier et budget • Activités Logo, affiches,..... • Exécution de la campagne
Gestion documentaire et administration de la bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement d'utilisation de la bibliothèque. • Responsabilités de chaque acteur • Animation de lecture • Profils d'équipe.
Contacts et signature des accords	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des documents
Rapport final	<ul style="list-style-type: none"> • Soulignera toutes les activités et tous les résultats obtenus

Note : Le contenu et les délais de livraison des documents seront définitivement précisés dans le plan de travail.

4. Méthodologie

Les phases jugées nécessaires pour l'exécution du mandat de consultant seront les suivantes :

Phase 1. Enregistrement et classement des livres, revues et documents

- Informations sur les systèmes d'enregistrement. Logiciels.
- Travail de saisie des données et adéquation des collections bibliographiques.
- Gestion documentaire et administration de la bibliothèque

Phase 2. Conception et réalisation de la campagne d'animation à la lecture en espagnol.

- Document de conception
- Contacts et entretiens. Accords et conventions
- Visites sur rendez-vous
- Activités d'animation à la lecture

Phase 3. Contacts possibles avec les institutions.

Préparation de documents d'accords à signer avec :

- Institut Lope de Vega,
- Diplômé en traduction espagnole de la FLA (Faculté de Linguistique Appliquée de l'UEH),
- Escuela Normal (littérature espagnole),
- Université Quisqueya,
- contacts avec Instituto Cervantes
- Instituto Cervantes
- Autres

5. Profil du consultant ou de l'équipe

Le profil demandé pour le consultant est détaillé ci-dessous :

Formation académique et connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> • Diplômé • Connaissance très appréciée de la bibliothéconomie et des systèmes de catalogage • La connaissance de l'espagnol sera valorisée
Expérience démontrable	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler dans la gestion d'archives et de bibliothèques • Expérience dans le traitement du registre et le catalogage de programmes informatiques.
Capacités et habiletés	<ul style="list-style-type: none"> • Caractère positif, résolutif, ouvert et avec capacité d'analyse. • Disponibilité pour s'adapter aux horaires • Compétences et aptitudes pour le travail d'équipe. • Capacité d'apprendre de nouveaux outils. • Capacité d'ordre et de rigueur

6. Locaux de consultation et de publication

En tant que prémisses de base du comportement éthique et professionnel d'un consultant ou d'une équipe de consultants est nécessaire :

Anonymat et confidentialité. Le consultant doit respecter le droit des personnes à fournir des informations, en garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

Responsabilité : Le consultant ou l'équipe de consultants est responsable de la préparation des rapports et/ou des produits demandés dans ces termes de référence. Tout désaccord ou divergence d'opinion pouvant survenir entre les membres de l'équipe ou entre eux et les responsables de l'intervention, concernant les informations recueillies et/ou les produits livrés, doit être mentionné dans le rapport. Toute affirmation doit être appuyée par l'équipe ou faire état d'un désaccord à ce sujet.

Intégrité : Il incombera à l'équipe de consultation de mettre en évidence les questions qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les termes de référence, si nécessaire pour obtenir une analyse plus complète et une meilleure qualité dans l'identification et la formulation de l'intervention.

Indépendance : L'équipe doit garantir son indépendance par rapport à l'intervention, n'étant liée à sa gestion ou à tout élément qui la compose, ni au moment de l'exécution du Conseil ni dans une période antérieure.

Protection des données : Le cabinet de conseil est tenu au secret professionnel et à la confidentialité les plus stricts en ce qui concerne les données à caractère personnel auxquelles il a eu accès en raison du travail de conseil effectué, ainsi qu'au respect diligent du devoir de garde et de garde qui leur est imposé par la loi organique sur la protection des données personnelles. Ces fonctions seront exigées du cabinet de consultants pendant la durée du contrat de prestation de services, et même après qu'il a pris fin pour quelque raison que ce soit. De même, le consultant s'engage expressément à prendre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité des données personnelles auxquelles il a accès et pour éviter leur altération, perte, traitement et accès non autorisé, en tenant compte de l'état de la technologie, de la nature des données stockées et des risques auxquels elles sont exposées, qu'ils proviennent de l'action humaine ou de l'environnement physique ou naturel et doit respecter en permanence les dispositions de la Loi organique 15/1999, du 13 décembre, sur la Protection des données personnelles.

Validation de l'information : Il appartient au consultant ou à l'équipe de consultants de garantir la véracité des informations recueillies pour la préparation des rapports, et sera ultimement responsable des informations présentées dans le rapport de consultation.

Incidences : En cas de problèmes survenant au cours du travail sur le terrain ou de toute autre phase de la consultation, ceux-ci doivent être signalés immédiatement à l'AECID. Si tel n'est pas le cas, l'existence de ces problèmes ne peut en aucun cas être invoquée pour justifier la non obtention des résultats établis par l'AECID dans les présents TDR.

Droit d'auteur et divulgation. Il est précisé que tous les droits d'auteur appartiennent à l'entité contractante du consultant, à savoir la divulgation des informations collectées et la prérogative du rapport final de l'AECID.

Régime de sanctions. En cas de retard dans la remise des rapports ou si la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à celle convenue avec l'AECID, les pénalités et arbitrages établis par l'entité adjudicatrice dans le Dossier des clauses administratives du contrat à signer avec l'entité conseil seront applicables.

Originalité. Tous les produits du cabinet doivent être originaux, rejetant la copie littérale des autres documents même s'ils étaient de la paternité de l'équipe de consultants.

7. Délais, budget et conditions générales de l'assistance technique

L'offre pour le service technique du cabinet doit être remise par e-mail à l'adresse suivante : otc.haiti@aecid.es et jordi.borlan@aecid.es , avant le **vendredi 25 octobre 2019**, à 15h avec la **référence « Bibliothèque OTC »**

La date de début du Consultant sera immédiate dès la signature du contrat. Le délai de livraison des produits finaux sera défini dans le plan de travail et dans le contrat signé avec le consultant ou l'équipe de consultants. La durée des travaux est estimée à environ 2 mois. Le lieu pour développer le travail sera dans l'OTC, pouvant certains travaux (conception de proposition d'animation à la lecture, conception de documents,...) à réaliser en dehors de l'OTC.

Le budget maximum du Consultant est de 2 000 euros, ce qui comprend les honoraires, les frais de voyage et de déplacement en Haïti, l'assurance et toutes autres dépenses liées au Consultant.

Les honoraires des consultants seront divisés en deux, avec un premier versement de 40 % et un second de 60 %, sous réserve d'une livraison dans les délais impartis.

Port au prince, octobre 2019